



DISCOURS
DE
**S.E. GENERAL MICHEL SLEIMAN
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LIBANAISE**

A L'OCCASION DE LA 63^{ème} SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES

NEW YORK
MARDI, LE 23 SEPTEMBRE 2008

VERIFIER A L'AUDITION

Monsieur le Président,

Je voudrais commencer par vous féliciter pour votre élection à la présidence de la 63e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, représentant le Nicaragua et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avec lesquels le Liban a établi les meilleures relations politiques et humaines, grâce notamment à la présence de millions de libanais et des d'originaire du Liban sur cette terre hospitalière.

Je tiens également à remercier le Président sortant, M. Srgjan Kerim, pour ses efforts et sa bonne conduite des travaux de la session précédente.

Je remercie en particulier Son Excellence le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, pour son précieux rapport sur les activités de l'Organisation pour cette année, et pour son insistance à attacher une priorité particulière aux problèmes du Liban dans le cadre du mandat qui lui est confié.

Grâce à son suivi de la situation au Liban, l'ONU a contribué à jeter les fondations, les directives et les principes contraignants pour faire face aux crises et aux défis qui ont été entravé la stabilité et la prospérité du Liban depuis des décennies. À cette occasion, je ne peux qu'exprimer ma gratitude pour le rôle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans les opérations de maintien de paix, et je rends hommage aux sacrifices qu'elle a offertes. Je félicite également le Secrétaire général pour l'hommage qu'il a rendu dans son dernier rapport à l'étroite coopération entre la FINUL et l'armée libanaise pour la mise en œuvre de sa mission délicate et importante. À cet égard, je tiens à souligner la volonté du Liban d'assurer la sécurité de cette Force contre dans les attentats terroristes.

Monsieur le Président,

Le Liban est le berceau d'une ancienne et valeureuse civilisation. Son peuple courageux, éprouvé de paix a porté à partir de ses côtes pacifiques vers le continent européen, les éléments d'un alphabet évolutif. Il a aussi diffusé dans le bassin méditerranéen, et vers différents horizons, l'esprit de communication, de dialogue, et de libre-échange.

Le Liban est aussi un pays qui croit en les valeurs humaines et de civilisation. Il représente la plus ancienne démocratie parlementaire au Moyen-Orient. Sa constitution qui remonte à 1926, adopte la liberté d'opinion, la liberté de croyance, et les principes de justice ; elle rejette le confessionnalisme et l'intolérance. Dans ses efforts pour mettre en pratique la démocratie, notre pays a connu une alternance distinctive du pouvoir grâce à des élections périodiques municipales, parlementaires et présidentielles en dépit de toutes les crises, agressions et guerres qui ont entravé pendant quelque temps la capacité de son autorité centrale et le fonctionnement normal de ses institutions. Aujourd'hui, notre pays se prépare pour de nouvelles élections parlementaires au printemps 2009.

En tant que membre fondateur des Nations Unies, le Liban éminemment représente, par le Dr. Charles Malek, a participé à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Depuis le milieu du siècle dernier, mon pays est devenu un centre culturel, médical, scolaire, touristique bancaire pour le Moyen-Orient ainsi qu'un forum de libre opinion.

La jeune nation libanaise qui a émergé en 1943, a cependant subi les séquelles de la catastrophe qui s'est abattue sur la Palestine en 1948. Elle a reçu sur son étroit territoire des centaines de milliers de réfugiés palestiniens. Depuis la fin des années soixante, elle a été la cible de deux grandes invasions israéliennes, et d'une série d'attaques dévastatrices israéliennes nous ayant coûté nombre de vies, ainsi que des ravages de nos biens et nos infrastructures. Les registres tenus par l'ONU témoignent de ces brutalités. Nous rappelons, dans ce cadre, les deux massacres de Cana qui ont été perpétrés contre des enfants innocents, des femmes et des personnes âgées, ainsi que l'agression de Juillet 2006, dans laquelle des milliers de personnes ont été tuées et blessées, des dizaines de milliers déplacés, des ponts et des installations civiles détruits dans différentes régions du pays. Le bombardement par Israël de la centrale électrique de Jiyeh et ses réservoirs de stockage de carburant a causé une catastrophe écologique résultant d'une marée noire le long du littoral libanais. L'ampleur de cette catastrophe a incité l'Assemblée générale des Nations Unies à demander à Israël d'assumer la responsabilité d'indémnisation immédiate et totale en faveur du Liban pour les dommages et la pollution causés. Le gouvernement du Liban continuera à rechercher, au niveau international, les moyens de forcer Israël à payer les indémnisations dues pour la totalité des dommages causés par ses agressions répétées contre le Liban.

Monsieur le Président,

L'ONU n'a pas hésité à assumer ses responsabilités et à répondre aux appels du Liban dans sa confrontation de ces attaques. L'Organisation Internationale a adopté une série de résolutions appuyant son indépendance, sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale, notamment la résolution 425, qui a stipulé le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël du territoire libanais, et la résolution 1701 qui « demande au Gouvernement d'Israël de retirer toutes ses forces du sud du Liban. » Le Liban réitère aujourd'hui son engagement à l'égard de la totalité du contenu de cette résolution.

Cependant, l'intransigeance d'Israël et son refus de se conformer à la volonté du Conseil de sécurité des Nations Unies, et son insistance à maintenir son occupation, ses pratiques et ses agressions ont poussé le Liban à adopter, en parallèle à l'action diplomatique, d'autres options légitimes. En 2000, et grâce à son peuple, son armée, et sa résistance, le Liban a été en mesure de forcer Israël à se retirer de la plupart des territoires libanais qu'il occupait. Cette année, les efforts déployés, avec l'aide de l'ONU, ont mené à bien la libération des prisonniers et des détenus libanais des prisons israéliennes.

Monsieur le Président,

Le Liban, en dépit de ces réalisations et de son attachement aux résolutions de la légitimité internationale, fait toujours face à bon nombres de dangers et de défis, stipulant ce qui suit:

1 - Appeler la communauté internationale à contraindre Israël à appliquer pleinement la résolution 1701 et mettre un terme à ses graves menaces de lancer une nouvelle guerre contre le Liban. Ces menaces sont des actes d'agression qui affectent l'État libanais, ses institutions publiques et ses infrastructures. Elles nuisent également à toutes les composantes de la société civile et ont de graves répercussions sur l'économie nationale.

2 - Récupérer ou libérer le reste des territoires libanais occupés dans les Hameaux de Chebaa, les collines de Kfarchouba, et la partie nord du village d'Al-Ghajar, et respecter notre droit à nos eaux contre l'avidité d'Israël.

3 - Obliger Israël à mettre fin à ses violations aériennes étendues de la souveraineté du Liban, dont Le Département des opérations de maintien de la paix a confirmé dans son dernier exposé au Conseil de sécurité, leur caractère provocateur et intensif.

4 - Obtenir toutes les cartes des mines terrestres et des sites de bombes à fragmentation plantées et laissées par Israël sur le sol libanais. Leur présence constitue une menace directe à la population civile, en particulier les enfants, et prive les agriculteurs et les travailleurs de cultiver leurs terres. Les États concernés sont donc appelés à respecter leurs engagements à fournir les sources de financement afin de compléter le programme de déminage et de se débarrasser de ces bombes meurtrières.

5 - Faire face au terrorisme sous toutes ses formes et maintenir la paix intérieure. L'armée libanaise et les Forces de sécurité intérieure ont été l'objet d'attaques brutales par des groupes terroristes au cours des dernières années. Elles ont été forcées de les affronter offrant d'énormes sacrifices pour défendre la dignité, la sécurité et la stabilité des Libanais. Dans leurs efforts pour lutter contre les attaques terroristes israéliennes, les services de sécurité libanais ont réussi à arrêter le chef d'un réseau israélien qui était derrière des opérations d'espionnage et d'assassinat sur le sol libanais.

6 - Etablir une stratégie nationale globale afin de protéger et de défendre le Liban, stratégie qui serait adoptée unanimement au cours du dialogue national, dont la première séance a été tenue le 16 Septembre, conformément aux dispositions de l'accord de Doha. Ce dialogue est fondé d'abord et avant tout sur la véritable volonté de promouvoir l'entente et la réconciliation nationales ainsi que l'extension de l'autorité de l'État libanais sur l'ensemble de son territoire.

À cette occasion, le Liban réitère son attachement au tribunal de caractère international créé en vertu de la résolution 1757 pour enquêter sur l'assassinat criminel du Premier Ministre martyr Rafic Hariri et ses compagnons. Le Liban coopère avec les organes des Nations Unies en vue d'aboutir à la vérité et de poursuivre le processus de justice loin de toute politisation.

Monsieur le Président,

Le Liban qui suit de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient, et compte tenu de son engagement en faveurs des causes arabes, en particulier la juste cause de la Palestine,

et en raison du lien direct de ses évolutions sur sa sécurité et sa stabilité, réaffirme son attachement au processus d'une paix juste et globale dans la région, et à l'initiative de paix arabe qui a été adopté à l'unanimité par les dirigeants arabes au Sommet de Beyrouth en 2002. Cela dit, le Liban insiste sur la nécessité du retrait israélien de tous les territoires arabes qui sont encore sous l'occupation. Il souligne également le droit inaliénable du peuple palestinien à établir son État indépendant sur son territoire national, ayant Jérusalem pour capitale.

Dans ce contexte, le Liban appelle également la communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités de fournir les ressources financières nécessaires à l'Agence de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés palestiniens au Proche-Orient (UNRWA) qui est chargée de fournir de l'aide humanitaire et des moyens de subsistance aux réfugiés palestiniens, en parallèle au travail accompli par l'État libanais dans ce domaine, dans l'attente d'un règlement juste et définitif à leur cause, conformément aux résolutions de la légitimité internationale.

Du haut de cette tribune, le Liban, toutefois, ne peut pas attirer l'attention de la communauté internationale une fois de plus sur son refus totale de toute forme d'implantation des réfugiés palestiniens sur son territoire, pour les raisons suivantes:

1 - L'implantation des réfugiés palestiniens au Liban va à l'encontre de leur droit humain et légal de retourner dans leur patrie, droit confirmé par la Déclaration universelle des droits de l'homme et les résolutions pertinentes des Nations Unies.

2 - Il est difficile pour un petit pays comme le Liban, ayant des ressources limitées, et dont la population ne dépasse pas quatre millions de personnes, de fournir des moyens de vie décente à plus de 400 mille réfugiés palestiniens sur son territoire, à un moment où de larges couches de la population libanaise est contrainte à l'émigration à la recherche des moyens de subsistance.

3 - Le refus de leur implantation est expressément prévu par la Constitution libanaise, et par l'Accord de Taëf, reconnu et consacré par les résolutions des Nations Unies constituant un élément clé du consensus au Liban.

Monsieur le Président,

Bien que les problèmes du Liban et du Moyen-Orient soient au cœur de l'attention de l'ONU, l'ordre du jour de notre Assemblée générale est pleine de points politiques, économiques, sociaux et environnementaux qui sont toujours en quête de solutions complémentaires et de sources de financement adéquat pour leur mise en œuvre.

Dans ce contexte, le Liban interagit de façon particulière avec les besoins et les aspirations du continent africain, car il appartient à un grand nombre de ses États dans le groupe des pays francophones. En outre, des centaines de milliers de Libanais vivent sur son sol généreux depuis plus d'un siècle, et gagnent leur vie tout en contribuant à sa croissance et son développement dans des conditions très difficiles. Dans ce contexte, nous tenons à exprimer notre appui pour le document final publié hier par la Réunion de haut niveau sur les besoins du développement de l'Afrique.

À cet égard, un plus grand effort international devrait être déployé pour financer les programmes de lutte contre la pauvreté, la maladie et l'analphabétisation, en vue de préserver la dignité humaine et de prévenir de nouveaux conflits armés.

Nous espérons à cet égard que des projets de solidarité plus efficaces face aux catastrophes naturelles seront rapidement finalisés pour réduire les risques résultant du changement climatique, du réchauffement de la planète, de la dégradation de l'environnement et de la propagation des feux dans les forêts et les espaces verts.

Monsieur le Président,

Profondément enraciné dans l'histoire et ayant contribué, avec la montée des mouvements nationalistes, à l'élaboration de la renaissance arabe sur les plans politique, culturel, intellectuel et social, et étant l'un des membres fondateurs de la Ligue des États arabes, le Liban est attaché à la préservation de la solidarité arabe, de l'action arabe commune, et des meilleures relations avec ses frères arabes. Dans ce contexte, le 13 août de cette année, j'ai effectué une visite officielle en Syrie. Au cours de cette visite, des principes et des mécanismes ont été adoptés et documentés dans la déclaration conjointe publiée à cette occasion, comprenant l'accord sur l'établissement de relations diplomatiques entre les deux pays, le suivi aux cas de personnes disparues, la delimitation et le contrôle des frontières, et ce, sur la base de coordination, de consultation et de l'intérêt commun. Bien que ces questions soient d'ordre bilatéral, elles constituent des sujets d'intérêt pour les Nations Unies et sont en cours de suivi dans les rapports périodiques établis par le Secrétaire général.

Le Liban, jouant un rôle de premier plan au niveau arabe, accorde la même attention aux activités et aux mécanismes d'action des Nations Unies et des organismes internationaux spécialisés. Plus de soixante ans, et après une guerre atroce, un groupe de nations a décidé de façonner un avenir meilleur pour leurs fils et pour le monde en renouvelant l'idée de coopération et d'unité entre les nations dans le cadre de cette Organisation, l'objectif ultime était de maintenir la paix et la sécurité, l'entraide sociale et économique mondiale, en vue de contribuer à la protection des droits de l'homme sous toutes ses formes. Alors que l'humanité a été en mesure d'éviter de nouvelles guerres mondiales, l'augmentation des conflits régionaux, l'émergence du terrorisme international comme un phénomène qui transcende les frontières, les incertitudes de la mondialisation de l'économie, et l'émergence de la crise alimentaire dans le monde, menacent de plus de guerres meurtrières qui pourraient s'étendre dans plus d'une région.

Par conséquent, le Liban insiste sur la nécessité de réévaluer et de réactiver le rôle de l'ONU en tant que stabilisateur central et actif dans le système mondial. Il souligne également la nécessité impérieuse de réformer l'ONU afin qu'elle soit en conformité avec la nouvelle réalité internationale. Cela inclut la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies en vue de renforcer la démocratie et la représentativité en son sein, ainsi que la capacité à mettre en œuvre ses décisions.

Monsieur le Président,

Depuis 1974, le Liban a cherché à devenir l'un des principaux centres régionaux pour les Nations Unies. Il a entrepris de prendre des mesures à cette fin, en coordination avec le Secrétariat de l'ONU, avant les événements de 1975. Mon pays, toutefois, a réalisé d'importants progrès dans ce domaine depuis la désignation de Beyrouth comme siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (CESAO) et d'autres organismes des Nations Unies.

À cet égard, le Liban est heureux d'annoncer sa candidature pour devenir membre non permanent au Conseil de sécurité, pour la période 2010 - 2011. En tant que pays démocratique, doté d'un esprit de coexistence et de dialogue, et représentant du Groupe des États arabes qui a approuvé cette nomination, également appuyée par le Groupe des États d'Asie, mon pays s'engage à apporter une contribution sérieuse et sincère au Conseil. Nous espérons que cette nomination pourra gagner l'approbation et le soutien de tous les pays amis. La dernière fois que le Liban a occupé ce poste de haut-niveau remonte à 1953-1954.

Monsieur le Président,

La philosophie de l'entité libanaise a été fondée sur le dialogue, la réconciliation et la coexistence depuis que ses citoyens se sont mis d'accord sur le Pacte national en 1943, et ensuite sur le document de réconciliation nationale approuvée à Taëf en 1989, qui a été souligné à maintes reprises par l'Accord de Doha en 2008.

En face à l'aggravation de conflits internationaux qui augurent d'un choc potentiel de civilisations, le Liban pourrait bien représenter une nécessité et un véritable laboratoire pour le dialogue des cultures et des religions.

Dans ses deux messages de 1989 et 1997, Sa Sainteté le Pape Jean Paul II a considéré le Liban «plus d'un pays, est un message de liberté et de pluralisme pour l'Orient et l'Occident et un modèle de dialogue et de coexistence entre les différentes cultures et religions. »

Avec ses dix-huit différentes communautés qui coexistent sur son sol, ayant réussi à préserver son système démocratique et ses libertés fondamentales, en dépit de tous les défis, le Liban aspire aujourd'hui à devenir un centre international pour la gestion du dialogue des civilisations et des cultures, en espérant que les forces du bien dans le monde prendront le dessus, et que le processus de paix dans la région sera une solution juste et globale à tous les aspects du conflit au Moyen-Orient dès que possible.

Je vous remercie, Monsieur le Président.